



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

campagne du Canada pour miner les politiques
climatiques à l'extérieur de nos frontières



Réseau action climat Canada

www.climateactionnetwork.ca

Résumé

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral canadien a systématiquement fait des pressions contre la création de politiques favorisant les énergies propres ou luttant contre les changements climatiques dans d'autres juridictions au nom de la défense de l'industrie des sables bitumineux. Soutenu dans ses efforts par le gouvernement de l'Alberta, les deux gouvernements puisent quelques-uns de leurs arguments directement auprès des sociétés actives dans les sables bitumineux.

Il est maintenant de notoriété publique que le gouvernement du Canada est un retardataire en ce qui a trait à l'adoption de mesures sur les changements climatiques grâce à son faible objectif et à l'absence d'un plan réel pour l'atteindre. Dans le même ordre d'idées, la campagne de relations publiques de plusieurs millions de dollars du gouvernement de l'Alberta, en appui aux sables bitumineux, a été étudiée de façon assez minutieuse par les médias.

Au-delà des pages d'opinions et des publicités, les gouvernements du Canada et de l'Alberta prennent également part à quelque chose de beaucoup plus sérieux : un effort concerté pour miner les politiques climatiques à l'extérieur de nos frontières dans le but de voir à ce qu'aucune porte ne soit fermée aux produits de sables bitumineux du Canada hautement polluants.

En d'autres termes, le Canada ne fait plus qu'exporter du pétrole sale; nous exportons également des politiques sales.

Ce rapport documente trois tentatives spécifiques du Canada pour miner les politiques climatiques et d'énergie propre à l'extérieur de nos frontières en faisant pression contre les politiques suivantes :

- la norme pour un carburant à faible teneur en carbone de la Californie;
- une politique fédérale américaine sur les combustibles propres connue sous le nom de l'« article 526 »;
- la directive de l'Union européenne sur la qualité des carburants.

Malheureusement, ces exemples spécifiques semblent être seulement la pointe de l'iceberg. Notre rapport est fondé sur une base de données de lettres gouvernementales, notes de service, discours et rapports de lobbyistes — quelques-uns n'ayant jamais été publiés auparavant — que le Réseau action climat Canada a réunis. En effectuant des demandes d'accès à l'information, nous avons découvert une preuve d'une « stratégie de défense des sables pétrolifères » secrète menée par le ministère fédéral des Affaires étrangères, avec des dirigeants travaillant aux États-Unis et dans l'Union européenne.

Tristement, ces tentatives pour voir à ce qu'aucun marché dans le monde ne soit fermé au pétrole polluant provenant des sables bitumineux représentent l'aspect le plus proactif de la « politique climatique » du Canada.

En plaçant leurs espoirs sur un secteur des sables bitumineux en constante croissance, le Canada et l'Alberta parient que le monde ne prendra pas les mesures nécessaires pour s'attaquer aux changements climatiques. Dans le processus, ils gaspillent la chance du Canada d'être un leader dans l'économie plus verte : alors que d'autres pays investissent dans l'énergie éolienne et solaire, le Canada coupe dans le financement pour l'énergie renouvelable et subventionne les sables bitumineux. Encore pire, l'approche de nos gouvernements ne tient pas compte des conséquences des changements climatiques mêmes, mettant les gens vivant au Canada et à l'étranger à risque face à des conséquences dévastatrices qui incluent les sécheresses, les tempêtes, les inondations et la propagation de maladies.

Il est urgent que le Canada règle ses défaillances relativement à sa politique climatique, ici, au pays. Le Canada et l'Alberta doivent également cesser de faire pression en faveur de l'énergie sale à l'extérieur de nos frontières. Ces gouvernements doivent commencer à représenter les Canadiennes et les Canadiens, lors de discussions avec d'autres gouvernements et non pas laisser le travail à l'industrie pétrolière.

Plus spécifiquement, les gouvernements fédéral et de l'Alberta devraient divulguer la portée de leurs efforts de lobbyisme. Le gouvernement fédéral devrait expliquer aux Canadiennes et aux Canadiens les objectifs de la « stratégie de défense des sables pétrolifères » internationale que le ministère des Affaires étrangères met de l'avant. Les contribuables canadiens méritent également de comprendre combien d'argent le gouvernement fédéral dépense pour transmettre les messages de l'industrie pétrolière à des gouvernements plus progressistes à l'extérieur de nos frontières.

Ce rapport démontre que les gouvernements du Canada travaillent très fort sur les changements climatiques à l'extérieur de nos frontières — mais à de nombreuses occasions, leurs efforts ont servi à aggraver le problème. Il n'est pas trop tard pour répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens et commencer à adopter la bonne attitude.



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

A. Introduction

Imaginez une personne nageant dans une rivière où les courants sont forts. Alors que l'eau devient de plus en plus turbulente, notre nageuse commence à avoir peur de se noyer, alors elle tend la main et attrape une branche d'arbre pour se sauver.

Imaginez maintenant une autre personne qui se promène sur la rive et voit la nageuse. Il ne manifeste aucun intérêt à l'aider à sortir de l'eau; il essaie plutôt de lui enlever la branche des mains.

Bien entendu, aucun de nous ne ferait cela à un autre être humain. Cet exemple n'est pas très loin de l'approche adoptée par le gouvernement du Canada quant aux politiques climatiques dans d'autres pays.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral canadien a systématiquement fait des pressions contre les politiques favorisant l'énergie propre et luttant contre les changements climatiques dans d'autres juridictions au nom de la défense des sables bitumineux. Soutenu dans ses efforts par le gouvernement de l'Alberta, les deux gouvernements puisent quelques-uns de leurs arguments directement auprès des sociétés actives dans les sables bitumineux. Tout comme notre nageuse imaginaire, ces juridictions tentent de se sortir des énergies sales et de la dangereuse pollution causée par les gaz à effet de serre qu'elles produisent — tandis que les gouvernements du Canada et de l'Alberta tentent de les empêcher.

Il est maintenant de notoriété publique que le gouvernement du Canada est un retardataire en ce qui a trait à l'adoption de mesures sur les changements climatiques grâce à sa faible cible et au manque de plan réel pour l'atteindre. (Au cours des dernières années, le Canada a été fréquemment critiqué dans le cadre des réunions sur le climat de l'ONU pour ses émissions croissantes et ses positions de négociation non constructives). Dans le même ordre d'idées, la campagne de relations publiques de plusieurs millions de dollars du gouvernement de l'Alberta en appui aux sables bitumineux a été étudiée de façon assez minutieuse par les médias.

Au-delà des pages d'opinions et des publicités, les gouvernements du Canada et de l'Alberta prennent également part à quelque chose de beaucoup plus sérieux : un effort concerté pour miner les politiques climatiques à l'extérieur de nos frontières dans le but de voir à ce qu'aucune porte ne soit fermée aux produits de sables bitumineux du Canada hautement polluants.

« Le message simple est que les sables bitumineux peuvent sembler être de l'or. Nous avons besoin d'énergie et il y a énormément d'énergie potentielle dans les sables bitumineux. Mais c'est de la pyrite parce qu'on comprendra clairement dans une période raisonnablement courte que nous ne pouvons pas exploiter de combustibles fossiles non classiques comme les sables bitumineux et le schiste bitumineux. Si nous le faisons, nous devons extraire le dioxyde de carbone de l'atmosphère. »

—James Hansen, scientifique du climat de la NASA⁵⁸

Les sables bitumineux représentent seulement 5% des émissions totales du Canada¹ — mais ils représentent un poids beaucoup plus important dans l'établissement de la politique climatique du Canada. Puisque les sables bitumineux ont connu une croissance, la politique climatique du Canada s'est affaiblie au point où le gouvernement fédéral a décidé en grande partie de ne pas agir du tout, à moins que les États-Unis ne le fassent.²

Les sondages confirment que ce n'est pas ce que les Canadiennes et les Canadiens veulent. Dans un sondage effectué auprès de plus de 1 600 Canadiennes et Canadiens en juin 2010, une majorité écrasante de répondantes et de répondants étaient d'accord avec l'affirmation que les changements climatiques « est un bon enjeu pour lequel le Canada peut jouer le rôle de leader, plutôt que d'attendre que les autres agissent ». (Soixante-neuf pour cent des répondantes et répondants ont choisi « fortement en accord » et 17 % « quelque peu en accord », pour un total de 86 %.)³

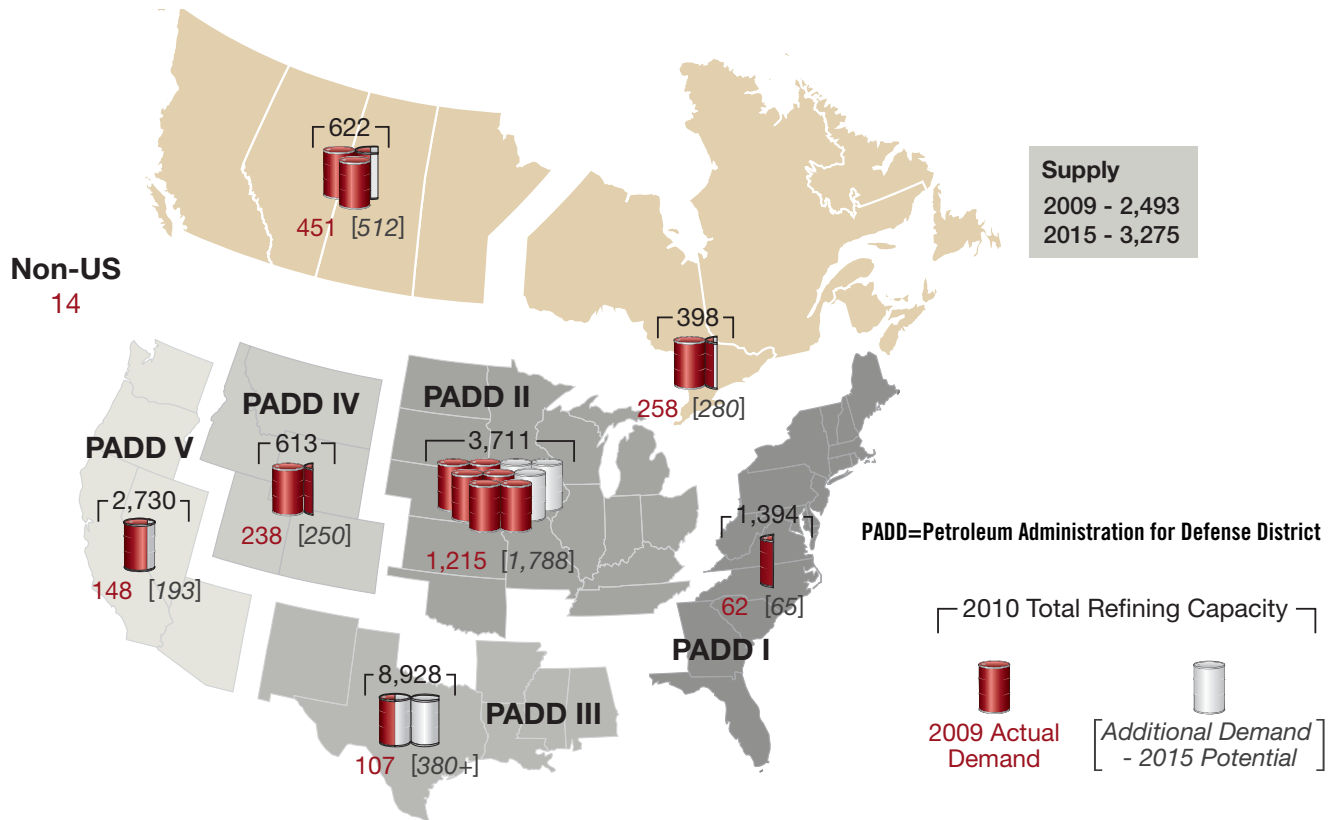
Mais comme ce rapport le montre, l'échec climatique du Canada n'est pas contenu à l'intérieur de nos frontières: les gouvernements canadiens tentent également activement de mettre un frein aux politiques climatiques progressistes à l'extérieur du pays.

En d'autres mots, le Canada ne fait plus qu'exporter du pétrole sale; nous exportons également des politiques sales.



Où se retrouve le pétrole du Canada extrait des sables bitumineux?

Figure 3.1 Market Demand for Western Canadian Crude Oil – Actual 2009 vs 2015 Potential



Ce rapport sommaire documente trois tentatives canadiennes pour miner les politiques climatiques et d'énergie propre à l'extérieur de nos frontières : une politique fédérale américaine sur les combustibles propres, la norme pour un carburant à faible teneur en carbone de la Californie et la directive de l'Union européenne sur la qualité des carburants. Le rapport est fondé sur une base de données de lettres gouvernementales, notes de service, discours et rapports de lobbyistes — quelques-uns n'ayant jamais été publiés auparavant — que le Réseau action climat Canada a réunis. En effectuant des demandes d'accès à l'information, nous avons découvert une preuve d'une « stratégie de défense des sables pétrolifères » secrète menée par le ministère fédéral des Affaires étrangères, avec des dirigeants travaillant aux États-Unis et dans l'Union européenne.

Ce n'est pas une façon responsable d'agir de la part de nos gouvernements. Lorsque d'autres pays proposent des normes environnementales plus élevées, la réponse simple et appropriée de la part des gouvernements du Canada devrait être d'améliorer notre propre performance, en aidant notre propre pays et d'autres à ne plus se servir d'énergie sale. L'Alberta et le Canada ont plutôt choisi, et ce de façon constante, de faire preuve de supercherie, consacrant du temps, de l'argent et du capital politique au lobbyisme pour des normes plus faibles.

Il est temps de séparer pétrole et État.

« Le développement des sables bitumineux est environ deux à trois fois plus élevé en intensité énergétique lorsqu'on le compare au pétrole brut léger de l'Ouest canadien et consomme de grandes quantités de gaz naturel. »
—Présentation de Ressources naturelles Canada intitulée Addressing Oil Sands Issues in the United States (mars 2009), obtenue grâce à une demande d'accès à l'information



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

Voici ce qu'ils tentent de protéger :

| Les incidences sur le climat | Les résidus | La consommation d'eau |
|---|---|--|
| <p>- On estime que les émissions de gaz à effet de serre sont de 3,2 à 4,5 aussi intenses par baril que celles du pétrole brut classique produit au Canada ou aux États-Unis.</p> <p>- Environ 5 % des émissions de gaz à effet de serre totales du Canada proviennent des usines de sables pétrolifères et des usines de traitement. Les sables pétrolifères sont la source d'émissions de gaz à effet de serre qui croît le plus rapidement au Canada, et on prévoit qu'ils compteront pour plus de 90 % de la croissance de nos émissions entre 2006 et 2020.</p> <p>- Si l'Alberta était un pays, ses émissions de gaz à effet de serre par habitant seraient plus élevées que celles de tout autre pays dans le monde, s'établissant à 70,2 tonnes par personne.</p> | <p>- Les résidus sont un sous-produit stérile provenant du procédé d'extraction des sables pétrolifères utilisé dans les opérations minières. Ils sont toxiques pour les organismes aquatiques et les mammifères et contiennent des produits chimiques qui ont été classifiés comme étant des agents cancérigènes.</p> <p>- Les résidus sont stockés indéfiniment dans les lacs ouverts qui couvrent une superficie qui est déjà plus grande que celle de la ville de Vancouver. Cette zone s'agrandit rapidement, augmentant de volume à un rythme faisant en sorte que l'on pourrait emplir 80 piscines olympiques par jour.</p> <p>- Les lacs de résidus fuient. La quantité exacte qui fuit est soit inconnue ou elle n'a pas été rendue publique, bien que les estimations suggèrent qu'elle soit de l'ordre de 4 milliards de litres de résidus fuyant par année.</p> | <p>- L'exploitation des sables pétrolifères ne retourne presque pas d'eau utilisée dans le cycle naturel, injectant souvent les eaux résiduelles profondément dans le sous-sol.</p> <p>- On permet aux opérations minières de faire dévier 652 millions de mètres cubes d'eau par année, ce qui représente environ sept fois autant que les besoins en eau de la région d'Edmonton. L'exploitation minière nécessite de 2 à 4 barils d'eau pour extraire et traiter un baril de pétrole à partir des sables bitumineux.</p> <p>- Les prélèvements d'eau actuels risquent d'affecter l'écosystème de la rivière Athabasca, laquelle s'écoule dans un des deltas d'eau douce parmi les plus importants au monde.</p> |

Climat : www.pembina.org/oil-sands/os101/climate, Eau : www.pembina.org/oil-sands/os101/water, Résidus : www.pembina.org/oil-sands/os101/tailings

« Le devoir du ministre de l'Environnement est de travailler sur la création d'une économie plus verte, de travailler sur la lutte contre le changement climatique, de travailler sur les problèmes environnementaux, non pas de faire la promotion de quelque chose d'aussi sale et destructeur que les sables bitumineux. »

—Susan Casey-Lefkowitz, Natural Resources Defense Council

B. Études de cas

Les trois études de cas ci-dessous documentent trois campagnes de lobbyisme canadiennes visant à affaiblir les politiques climatiques et d'énergie propre.

1. La norme pour le carburant à faible teneur en carbone de la Californie

Le 18 janvier 2007, le gouverneur de la Californie Arnold Schwarzenegger a signé un décret pour établir une politique quant à une norme pour le carburant à faible teneur en carbone (LCFS). Le décret exprime clairement que le but de la politique est de s'attaquer aux changements climatiques : les mots d'introduction sont « les émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent une menace sérieuse pour la santé des citoyennes et citoyens de la Californie et pour la qualité de l'environnement »⁴. L'objectif de la politique est de réduire l'intensité en carbone des carburants pour le transport de la Californie d'au moins 10 % d'ici 2020. (« L'intensité des émissions de carbone » représente la pollution, reliée aux gaz à effet de serre, émise pour produire chaque litre de carburant de transport.)

Malheureusement, la production de carburant provenant des sables bitumineux crée entre trois et cinq fois plus d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que la production de pétrole classique⁵

Puisque le pétrole extrait de sables bitumineux produit plus d'émissions que le pétrole classique, une « norme pour le carburant à faible teneur en carbone » devrait décourager l'utilisation du pétrole extrait de sables bitumineux, par définition.

campagne du Canada pour miner les politiques climatiques à l'extérieur de nos frontières



C'est exactement la conclusion obtenue par une analyse détaillée des politiques des options de la politique de la LCFS. Dans un document publié en août 2007, une équipe d'experts dirigée par deux professeurs de l'Université de la Californie, Berkeley et de l'Université de la Californie, Davis a écrit que la LCFS :

«...restreindrait la tendance face aux investissements dans le carburant de transport à plus grande intensité carbonique. Ces ressources non classiques, incluant le pétrole lourd, les sables bitumineux, le schiste bitumineux et le charbon, ont des émissions de carbone plus élevées, parfois beaucoup plus élevées, que les carburants provenant du pétrole classique. La LCFS est une réponse à cette recarbonisation des carburants de transport.»⁶

Ils ajoutent que le fait de faire abstraction des différences dans les émissions provenant de la production de carburant (« émissions en amont ») « invaliderait l'objectif même de la LCFS à un degré important, particulièrement si les charges d'alimentation produites par des ressources à plus grande intensité carbonique, comme les sables bitumineux ou le charbon, doivent être incluses dans une seule base de référence »⁷.

« Nous estimons que les émissions de GES provenant du pétrole extrait des sables bitumineux du Canada seraient d'environ 82 pour cent plus élevées que le pétrole moyen raffiné aux États-Unis, du puits au réservoir. »

—Cynthia Giles, Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement⁸⁷

En d'autres mots, établir une distinction entre des carburants plus propres et plus polluants est ce qui fait en sorte que la LCFS fonctionne. C'est le cœur de la politique — une partie fondamentale de l'approche qui permet à la Californie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de GES.

Mais ce n'est pas ainsi que le Canada voit les choses. Dans une série de lettres et de présentations, les responsables canadiens ont affirmé que « la LCFS ne devrait établir aucune distinction entre les sources de pétrole brut »⁸. C'est comme de dire que vous ne pouvez pas regarder les notes des étudiants lorsque vous décidez qui doit obtenir le prix du meilleur élève de la classe.

Le gouvernement du Canada est intervenu officiellement à au moins à cinq reprises dans le processus décisionnel sur la LCFS, en commençant par une lettre de l'ambassadeur Wilson au président du California Air Resources Board (CARB), le 14 novembre 2008. Le Canada a soulevé bon nombre des mêmes arguments dans chaque cas; l'annexe A de ce rapport offre une liste de ces arguments plus détaillés et des réponses à chacun d'eux.

Le 21 avril 2009, le lobbyisme du gouvernement fédéral s'était intensifié à des niveaux supérieurs : la ministre des Ressources naturelles du Canada d'alors, Lisa Raitt, a envoyé une lettre au gouverneur de l'époque, Arnold Schwarzenegger. La lettre de Mme Raitt est remarquable pour sa menace déguisée de sanctions commerciales futures contre la Californie — la lettre précise que la LCFS « pourrait donner l'impression de créer une barrière commerciale injuste entre nos deux pays »^{9 et 10}.

Tout au long de sa campagne, le gouvernement du Canada n'a pas eu à faire du lobbyisme seul. Le premier ministre de l'Alberta, Ed Stelmach, a lui aussi parlé contre la LCFS. Dans un discours prononcé le 16 janvier 2008 à Washington, le premier ministre de l'Alberta a affirmé que :

« Il y a des tentatives constantes dans certaines régions de ce pays pour ralentir ou même arrêter le développement des sables pétrolifères. Ces tentatives ne reflètent pas la réalité et n'ont aucun sens. Pire encore, elles pourraient servir à mettre en péril la sécurité énergétique de ce pays à un moment où les marchés asiatiques se bousculent pour obtenir du pétrole. Vous n'avez qu'à regarder les initiatives sur les changements climatiques comme la norme pour le carburant à faible teneur en carbone de la Californie, par exemple.»¹¹

« Il y a des défis environnementaux importants à relever dans l'air, la terre et l'eau. Des améliorations ont été apportées, mais nous devons faire mieux. »

—Présentation de Ressources naturelles Canada intitulée Addressing Oil Sands Issues in the United States (Mars 2009), obtenue grâce à une demande d'accès à l'information

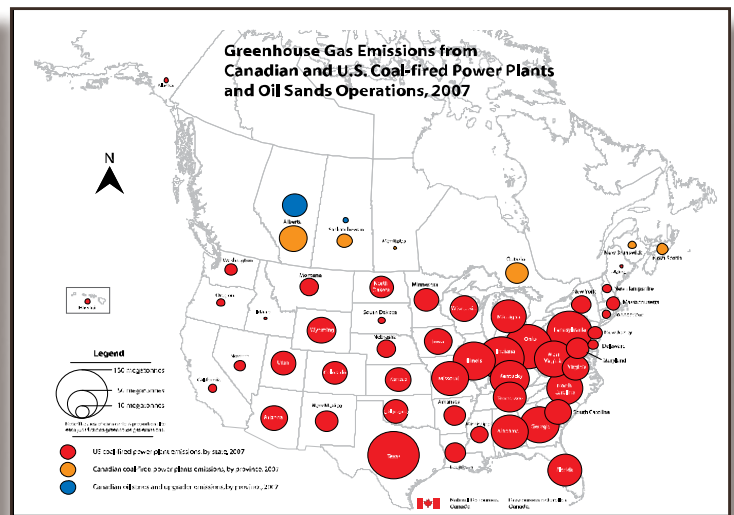
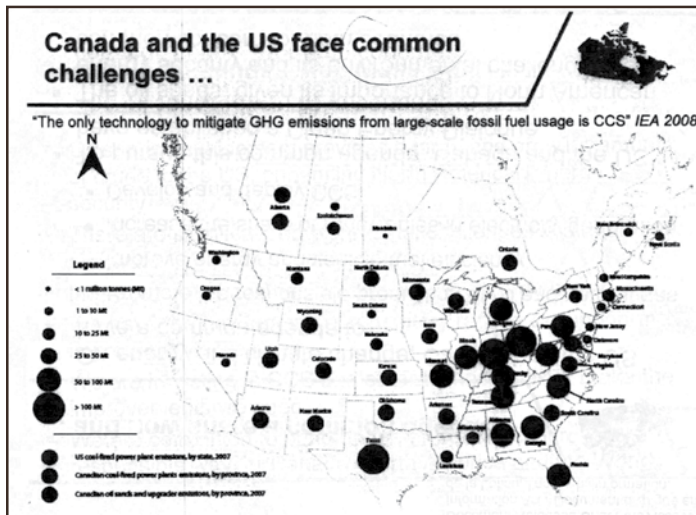
L'Association canadienne des producteurs pétroliers, qui représente les sociétés qui exploitent les sables bitumineux et d'autres sociétés productrices de combustibles fossiles, a également fait intensément pression contre la LCFS de la Californie. L'annexe B de ce rapport offre une comparaison des arguments de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et du gouvernement du Canada. Le degré de chevauchement est étonnant : malgré le portefeuille bien garni de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, le gouvernement fédéral a choisi de se faire l'écho cette industrie.



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

Industry's Influence : Influence de l'industrie

La décision du gouvernement fédéral de prendre exemple sur l'industrie pétrolière ne fait pas que donner forme au discours du Canada, mais également à ce que le gouvernement fédéral ne dit pas. Les lettres du Canada n'expriment pas de préoccupations au sujet des conséquences des changements climatiques ou du besoin urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre — malgré le soutien de ces points de vue par de grandes majorités de citoyennes et citoyens canadiens. Le gouvernement doit se rappeler pour qui il travaille, et ce n'est pas supposé être l'industrie pétrolière.



La diapo à gauche a été tirée d'un document de Ressources naturelles Canada obtenu grâce à la loi sur l'accès à l'information. La diapo à droite, qui est presque identique, a été tirée d'une présentation de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Ce n'est qu'une démonstration de la relation de travail étroite entre le lobby des sables bitumineux et le gouvernement du Canada.

« Les sables bitumineux représentent la prospérité future de ma province, et nous nous y impliquons à long terme. Nous parlons d'une ressource qui, aux niveaux de production actuels, assurera la production de trois millions de barils de pétrole par jour pendant plus de 150 ans. »

— Ed Stelmach, premier ministre de l'Alberta

La campagne de lobbyisme agressive du gouvernement fédéral contre la LCFS est encore plus remarquable lorsqu'on la compare aux conséquences potentielles de cette politique pour l'industrie pétrolière du Canada. Selon l'Association canadienne des producteurs pétroliers, les importations de pétrole du Canada représentent seulement 2% du total des importations de la Californie, et cela comprend le pétrole classique et les sables bitumineux.¹² Tout au plus, la LCFS de la Californie pourrait affecter l'importation de 27 000 barils par jour du Canada — un changement mineur dans une relation énergétique qui voit près de 1,5 million de barils par jour quitter de l'Alberta vers les États-Unis.¹³

La bonne nouvelle est que, malgré le lobbyisme du Canada, les organismes de réglementation de la Californie ont tenu bon. Ils ont décidé de maintenir leur plan d'établir une distinction entre les nouvelles sources de « pétrole brut à haute intensité carbonique » (la catégorie qui comprendra fort probablement les sables bitumineux) et un « mélange de base » qui représente l'alimentation en pétrole actuelle de la Californie. Dans sa réponse, l'Association canadienne des producteurs pétroliers a dit que la décision était « inutile et inappropriée »¹⁴. De plus, étant donné qu'une quantité importante de pétrole provenant des sables bitumineux est raffinée aux États-Unis, en février 2010, la U.S. National Petrochemical and Refiners

Association a intenté une poursuite contre la LCFS, en citant l'effet de la politique qui est de « décourager l'utilisation du pétrole brut du Canada »¹⁵.

2. Article 526

L'article 526 est une disposition de la Energy Independence and Security Act des États-Unis de 2007 qui exige que le gouvernement américain achète des carburants qui respectent une norme de rendement environnemental.

« Le développement accru du pétrole extrait des sables bitumineux ne peut être concilié avec l'impératif de réduire la détérioration de notre atmosphère. »

—Susan Casey-Lefkowitz, Natural Resources Defense Council⁵⁹

Cet article rend illégal l'acceptation par les organismes fédéraux américains d'un contrat pour tout « carburant de remplacement ou synthétique », à moins que le contrat précise que le cycle de vie des émissions provenant de ce carburant est « moindre ou égal à des émissions provenant du carburant classique équivalent produit par des sources pétrolières classiques »¹⁶. En d'autres mots, les grands acheteurs de carburant comme l'armée américaine et le service postal américain ne peuvent choisir d'acheter des carburants qui soient « plus sales » (dans une perspective de production de gaz à effet de serre) que le pétrole brut classique.

Tel que mentionné, la production de carburant extraite des sables bitumineux crée de trois à cinq fois plus d'émissions de GES que la production pétrolière classique¹⁷— l'article 526 ferait donc en sorte qu'il serait illégal pour les organismes gouvernementaux américains de signer des contrats pour l'obtention de pétrole extrait de sables bitumineux.

Il n'est pas facile d'adopter des lois musclées sur le climat devant le Congrès américain. Dans le cas de l'article 526, il se peut que la clé de la réussite ait été qu'un petit nombre de gens aient appris l'existence de cette disposition avant l'entrée en vigueur de la loi. L'Association canadienne des producteurs pétroliers — la principale arme de lobbyisme des sables bitumineux — a confirmé que les sociétés pétrolières ont d'abord fait abstraction de l'article.¹⁸

Seulement au départ par contre. En février 2008, l'ambassadeur de l'époque du Canada aux États-Unis, Michael Wilson, a envoyé une lettre au secrétaire américain de la Défense au sujet de l'article 526. Le Canada ne félicite nulle part dans la lettre les États-Unis pour avoir pris des mesures pour réduire les impacts sur l'environnement reliés à l'approvisionnement en combustible de leur gouvernement. Plutôt, l'ambassadeur écrit seulement pour expliquer que « le Canada ne voudrait pas voir » d'interprétation de l'article 526 qui entraînerait l'exclusion du pétrole extrait de sables bitumineux, et pour dresser la liste des raisons pour lesquelles le Canada croit que l'article 526 ne devrait pas s'appliquer au pétrole extrait des sables bitumineux.¹⁹

« Le Canada continue de travailler avec des partenaires américains pour voir à ce que l'article 526 ne soit pas interprété de manière à exclure le combustible dérivé des sables bitumineux de tout achat du gouvernement américain. »

—Tiré d'un projet de note de synthèse de Ressources naturelles Canada obtenu par le biais de la loi sur l'accès à l'information (daté du 5 décembre 2008)

En mars 2008, l'auteur de l'article 526, le membre du Congrès Henry Waxman, a écrit sa propre lettre au sujet de l'interprétation de cette disposition. M. Waxman commence par expliquer ce qu'il tente d'accomplir avec l'article 526 : « Cette disposition garantit que les organismes fédéraux ne dépendent pas l'argent des contribuables sur de nouvelles sources de carburant qui exacerberont le réchauffement climatique. » Pour cette raison, les carburants à émissions élevées extraits des sables bitumineux peuvent relever de la loi : « l'article 526 s'appliquerait clairement à un contrat qui requiert spécifiquement que le sous-traitant fournisse... un carburant extrait d'une source pétrolière non classique, comme un combustible extrait de sables bitumineux. » Cependant, M. Waxman a précisé que les organismes fédéraux pourraient continuer de conclure des contrats pour acheter des carburants réguliers qui contiennent une petite quantité de carburant extrait de sables bitumineux, tant et aussi longtemps que le carburant n'est pas « extrait principalement d'une source de carburant non classique »²⁰.

Cette précision n'a pas mis fin à l'opposition du Canada à l'article 526. ConocoPhillips, une société pétrolière qui a rapporté des dépenses de lobbyisme d'une valeur de 5 millions de dollars (US) pour trois mois seulement en 2010, continue de faire pression contre la disposition.²¹ L'American Petroleum Institute avait huit lobbyistes inscrits pour travailler sur l'article 526 en 2009.²² Les efforts de lobbyisme massifs de ces sociétés n'étaient pas suffisants pour le gouvernement de l'Alberta, qui a décidé qu'il devait ajouter sa propre voix à la lutte contre des carburants plus propres.



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

En avril 2008, le vice-premier ministre de l'Alberta tenait des réunions à Washington sur l'article 526.²³ En avril 2009, le gouvernement de l'Alberta avait embauché ses propres lobbyistes à Washington. Un fait révélateur, les contrats pour les deux consultants précisent qu'ils « offriront des conseils pour agir sur les initiatives qui pourraient avoir des conséquences sur nos intérêts (par exemple le prochain article 526) »²⁴.

Selon les documents de lobbyisme, l'un des deux lobbyistes — l'ancien gouverneur du Michigan James Blanchard, ainsi que d'autres personnes travaillant à sa firme — a participé à plus de 80 interactions avec les représentants et les politiciens des États-Unis au cours de l'année débutant le 1er mars 2009, au nom du gouvernement de l'Alberta. En échange, il a facturé plus de 300 000 dollars (US) en honoraires.²⁵

Deux exemples illustrent les conséquences de la campagne de l'Alberta contre l'article 526. Le premier concerne la sénatrice américaine Lindsey Graham, une républicaine de la Caroline du Sud. Selon les rapports de lobbyisme présentés au nom de la firme PD Frazer Consulting, le premier ministre de l'Alberta Ed Stelmach a rencontré la sénatrice Graham le jeudi 6 mai 2010, à Washington.²⁶ Il est possible que le premier ministre Stelmach ait profité de cette rencontre pour inviter la sénatrice en Alberta, puisque la sénatrice Graham est l'une des trois sénateurs américains à avoir fait une visite des sables pétrolifères avec le premier ministre Stelmach le 17 septembre 2010. (Parmi les autres, il y avait le sénateur Saxby Chambliss, un républicain de Géorgie.) Dans le communiqué de presse du gouvernement de l'Alberta au sujet de cette visite, on cite les paroles de la sénatrice Graham : « Je suis très excitée que nos bons amis du Canada aient un approvisionnement pétrolier qui peut aider à alimenter notre pays pour des années à venir. Je suis également très impressionnée par les préoccupations environnementales et les efforts soutenus lorsqu'on parle du développement des sables bitumineux. »²⁷

À peine deux semaines plus tard, le 29 septembre, les sénateurs Graham et Chambliss ont présenté un nouveau projet de loi. Le Oil Sands Energy Security Act de 2010 (projet de loi 19) compte moins d'une page — et son seul objectif est d'abroger l'article 526. Depuis son introduction, le projet de loi a été référé au comité sénatorial sur l'énergie et les ressources naturelles.²⁸

Le représentant Joe Barton (un républicain du Texas) fut une autre cible du gouvernement de l'Alberta tôt dans le processus. Il rencontrait le premier ministre Ed Stelmach et Ted Morton, le ministre du Développement des ressources durables, le 17 janvier 2008 à Washington.²⁹ En quelques mois, M. Barton demandait l'annulation de l'article 526. Son bureau produisait une série de points de discussion contre l'article 526 pour les membres républicains du Comité maison de l'énergie et du commerce (House Energy and Commerce Committee); les notes affirment que le fait de limiter les choix du Pentagone quant aux fournisseurs de combustibles « ne fait rien de moins que de mettre notre sécurité nationale et économique en danger »³⁰.

« Récemment, nous avons accueilli les ambassadeurs de l'Union européenne et de l'Italie. À distance, ils nous ont examinés et dit deux choses au sujet du Canada : ils se posent des questions sur la chasse au phoque; ils se posent des questions sur l'allégation de pétrole sale. »

— Iris Evans, ministre des Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta, le 17 mars 2010
(Débats de la Chambre des communes de l'Alberta)

Heureusement, ceux qui appuient l'article 526 ripostent, et la lutte est loin d'être terminée. En juin 2010, le Sierra Club des États-Unis a poursuivi le département de la Défense :

« pour avoir conclu un contrat pour un combustible contenant des sables bitumineux en violation de la Energy Independence and Security Act de 2007... Parce que le cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre provenant du pétrole extrait de sables bitumineux est plus élevé que celui du pétrole classique, la poursuite prétend que le département de la Défense doit cesser de conclure de tels contrats ou exiger que le combustible obtenu respecte cette limite sur le réchauffement climatique causant des gaz à effet de serre. »³¹

En réponse à la poursuite du Sierra Club, l'American Petroleum Institute (de concert avec la National Petrochemicals and Refiners Association et la Chambre de commerce des États-Unis) a intenté une poursuite contre le Sierra Club pour soutenir le Pentagone.³² Le résultat ultime de contestations judiciaires comme celles-là reste à voir.



3. La directive de l'Union européenne sur la qualité des carburants

En 2007, les membres de l'Union européenne ont commencé à travailler sur une initiative pour assainir le carburant destiné aux transports. L'UE avait déjà une directive sur la qualité des carburants en vigueur, mais les membres ont décidé de la revoir « pour aider à combattre les changements climatiques en réduisant les gaz à effet de serre produits par les carburants du transport » et à réduire la pollution de l'air.³³ Tout comme l'approche utilisée par la LCFS de la Californie, les décideurs de l'UE ont imaginé atteindre leur objectif environnemental en introduisant davantage de biocarburants dans leur essence ou en réduisant les émissions provenant de la production de combustibles fossiles. Dans la version finale de la directive, adoptée en 2009, les fournisseurs de combustibles doivent obligatoirement réduire leurs émissions de 6 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010.³⁴

Les représentants de l'UE à qui on a donné la responsabilité de la mise en œuvre de la directive ont préparé un tableau comparant les émissions de GES provenant de la production de carburant qui précise que :

- les émissions émanant de la production de « pétrole » (essence) sont de 85,8 grammes d'équivalent CO₂ par mégajoule;
- les émissions émanant des émissions de la production de diesel sont de 87,4 grammes;
- les émissions émanant de la production de sables bitumineux sont de 107 grammes — le deuxième niveau le plus élevé de tous les carburants examinés (bien qu'on ait conclu que l'hydrogène produit par le charbon entraîne des émissions beaucoup plus élevées), et près de 20 % plus élevé que les émissions produites par le pétrole ou le diesel.³⁵

Encore une fois, les diplomates et les représentants canadiens sont passés à l'action. En janvier 2010, l'ambassadeur du Canada auprès de l'UE, Ross Hornby a envoyé une lettre au directeur général de la Direction de l'environnement de l'UE, affirmant que la proposition sur la qualité des carburants créerait « un important fardeau administratif et des coûts prohibitifs ». Selon M. Hornby, séparer les sables bitumineux des autres types de carburants « n'est pas fondé sur la science » et constitue « une discrimination injustifiable contre les sables bitumineux »³⁶. Cette lettre faisait suite à une lettre envoyée plus tôt (24 septembre 2009) par un haut fonctionnaire de Ressources naturelles Canada, Kevin Stringer, qui soulignait que « de nombreuses sociétés pétrolières européennes comme British Petroleum, Royal Dutch Shell, StatoilHydro et Total » sont des joueurs actifs dans les sables bitumineux du Canada.³⁷ Et bien qu'il reconnaisse que « la Commission ne cherche pas à obtenir des commentaires au sujet des biocarburants à ce moment-ci », M. Hornby a envoyé une lettre séparée pour mettre en doute la méthode comptable de l'UE sur les biocarburants — contrairement au Canada³⁸, l'UE prévoit tenir compte des effets indirects et directs sur l'utilisation des terres que crée la production de biocarburants. Comme sa lettre sur les sables bitumineux, la lettre sur les biocarburants de M. Hornby précise que les propositions environnementales de l'UE « pourraient fausser le commerce entre le Canada et l'UE »³⁹.

Les dossiers de l'UE confirment qu'un seul « État membre ne faisant pas partie de l'UE » a participé à sa consultation sur la directive sur la qualité des carburants⁴⁰. Donc, à l'extérieur de l'UE, le gouvernement canadien est le seul à chercher à mitiger la politique sur des carburants plus propres.

Le lobbyisme extrêmement proactif du Canada au nom des sables bitumineux est encore plus remarquable parce que les sables bitumineux n'exportent pas de pétrole vers l'UE présentement⁴¹ — alors toute implication pour les sables bitumineux découlant de l'application de la politique de l'UE sur la qualité des carburants est théorique pour l'instant.

Au début, il semblait que le lobbyisme du Canada avait porté fruit. Les rapports des médias sur un nouveau document de consultation du 25 mars 2010 précisaient que les responsables de l'UE avaient abandonné toutes les références faites aux sables bitumineux comme catégorie distincte, ce qui permettrait au pétrole extrait de sables bitumineux d'être traité de la même façon que les carburants à plus faible taux d'émissions provenant des sources classiques de pétrole. (L'article ajoute que « le Canada avait fréquemment soulevé la question [de la directive sur la qualité des carburants] au cours des négociations commerciales avec l'UE »⁴².) Le ministre de l'Énergie de l'Alberta a célébré la nouvelle position de l'UE en disant « nous avons un impact »⁴³.

Cependant, grâce au soutien de plusieurs membres du Parlement européen, l'UE semble maintenant reconsidérer les choses. Selon l'agence Reuters, la plus récente version des règlements proposés comprendra une valeur spécifique pour le pétrole extrait de sables bitumineux plutôt que de lui assigner la valeur implicite, comme l'avait suggéré le Canada. La nouvelle version retarde l'annonce de la valeur spécifique des émissions provenant des sables bitumineux jusqu'en décembre 2011⁴⁴.

« Nous avons un impact. Nous avons réussi à convaincre les Néo-démocrates de cesser de les appeler sables bitumineux et de commencer à les appeler sables bitumineux. L'Union européenne commence à examiner la nécessité de réexaminer quelques-unes des initiatives qu'elle a entreprises, en ne se basant pas, selon moi, sur la meilleure information. Nous devons donc poursuivre la campagne. »

— Ron Liepert, ministre de l'Énergie de l'Alberta



C. Initiatives de lobbyisme en cours

À une période où les scientifiques demandent des mesures urgentes pour réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont une vision entièrement différente de l'avenir. Pour eux, le succès signifie le développement des sables bitumineux le plus rapidement possible — et concrétiser « le rêve » signifie qu'on doit s'assurer qu'aucun marché dans le monde ne ferme ses portes au pétrole sale.

Parce qu'ils misent sur l'avenir économique du Canada par les combustibles fossiles hautement polluants, les gouvernements du Canada et de l'Alberta voient les politiques sur l'énergie propre à l'extérieur de nos frontières comme étant des menaces pour la prospérité future des sables bitumineux.

Parce que de nombreux autres gouvernements ne voient pas les choses du même œil, la défense de cette vision tordue de l'avenir économique du Canada exige un effort de lobbyisme important. Les trois études de cas ci-dessus montrent le Canada et l'Alberta faisant des pressions contre les politiques climatiques et sur l'énergie propre individuelles, souvent en étroite partenariat avec l'industrie pétrolière. Malheureusement, il semble que ces exemples spécifiques ne soient que la pointe de l'iceberg.

« Aujourd'hui, en raison des questions environnementales, ça ne concerne pas la vente de pétrole, ça concerne la défense du pétrole. C'est plus difficile. »

—Gary Mar, ministre conseiller de l'Alberta à Washington D.C.⁶³

Bien qu'il n'y ait nul doute qu'il n'y a peu d'informations que nous n'ayons pas, voici quelques « faits saillants » des efforts de lobbyisme constants du Canada et de l'Alberta :

- Gary Mar, le « ministre conseiller » de l'Alberta à Washington D.C., est allé au Sénat du Wisconsin pour faire part de ses préoccupations au sujet d'un projet de loi qui « ouvre la porte » à une LCFS au Wisconsin. Sa présentation incluait une référence à la « nature discriminatoire de la LCFS de la Californie »⁴⁵.
- Au cours de la même présentation, M. Mar a mentionné la récente visite en Alberta du « groupe consultatif sur la LCFS » de l'Association des gouverneurs du Midwest. M. Mar a affirmé que le groupe s'est servi de sa visite en Alberta pour discuter en quoi la loi sur la LCFS « pourrait nuire davantage aux relations, au commerce et à la sécurité énergétique internationaux ».

Integrated trade means that funds used to purchase crude oil from Canada are more likely to be spent in the U.S.

Oil Sands Heavy Hauler Trucks


- The 200th Caterpillar 797 hauler delivered April 2009
- The engine is made in Lafayette, Indiana
- The largest frame component is cast in Amite, Louisiana
- The cab is made in Joliet, Illinois
- The frame is welded together and the engine is installed in Decatur, Illinois
- The huge Michelin tires are made in Lexington, South Carolina
- The dump body and final assembly takes place at the mine site near Fort McMurray, Alberta

Oil Pipeline Construction

- Billions of dollars of pipelines being built
 - eg. Enbridge Clipper and TransCanada Keystone
- Using steel and creating jobs
- Major regional economic stimulus

Refinery expansions underway

- Several expansions and modifications are underway
 - eg. BP Whiting Indiana and Marathon Detroit Michigan
- Providing significant jobs and local benefits



- Selon des rapports médiatiques, Gary Mar « a rendu visite à plus de 20 gouverneurs pour insister sur l'importance économique de l'industrie du pétrole. Il arrive armé de statistiques locales : 70 000 heures de travail sur le pipeline autour de Peoria, Ill.; les moteurs pour les camions à benne les plus gros au monde sont fabriqués à Lafayette (Indiana); et les pneus de 12 pieds des camions, qui coûtent 60 000 \$ chacun, sont fabriqués en Caroline du Sud »⁴⁶. (Un fait assez intéressant, une présentation de l'Association canadienne des producteurs pétroliers fournit à peu près la même information, comme on peut le voir au Tableau X.) Remarque : veuillez montrer la deuxième diapo à la p. 24 de <http://www.capp.ca/getdoc.aspx?dt=PDF&docID=177835> (ou peut-être seulement une section intitulée « Oil Sands Heavy Hauler Trucks » au Tableau X).
- Lorsque l'Assemblée législative l'a questionné au sujet des coûts de l'effort de lobbyisme de l'Alberta, le premier ministre Stelmach a répondu en affirmant ceci : « Nous avons un flux des rentrées d'environ 40 milliards de dollars en jeu, et nous allons devoir exercer des pressions globales sur les États-Unis, y compris sur tous les gouverneurs et toutes les administrations publiques avec lesquelles nous traitons. »⁴⁷
- Au cours du même échange, le premier ministre a également pris le crédit pour le travail de « notre représentant » (c'est-à-dire Gary Mar) visant à affaiblir la politique climatique : « en ce qui a trait à l'État du Maryland, il a travaillé de façon très assidue avec l'Assemblée législative de cet État pour éliminer le projet de loi contre les sables bitumineux. De plus, dans l'État du Minnesota, il a témoigné sur la norme pour le carburant à faible teneur en carbone de l'État et a pu obtenir du soutien pour les sables bitumineux. Et ce, juste dans ces deux États. »

- Le communiqué de presse du gouvernement de l'Alberta concernant une « mission » diplomatique à l'UE par la députée provinciale Diana McQueen mentionne une rencontre avec le « groupe consultatif sur les sables bitumineux » du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada à l'ordre du jour de Mme McQueen. Aucune autre information au sujet de ce groupe « consultatif » n'est fournie dans le communiqué de presse du gouvernement de l'Alberta, mais il semble que la rencontre ait eu lieu au Royaume-Uni.⁴⁸
- L'existence d'un Groupe consultatif sur les sables pétroliers correspond au Plan 2010 du Ministère fédéral des Affaires étrangères du Royaume-Uni qui précise que le Ministère cherchera à « accroître ses missions multiples de promotion régionales dans les capitales européennes afin de... promouvoir les intérêts canadiens au sujet des sables pétroliers »⁴⁹.
- En utilisant les demandes d'accès à l'information, nous avons également découvert une référence à une « stratégie de représentation sur les sables bitumineux pour les États-Unis » menée par le ministère des Affaires étrangères.⁵⁰ Donc, bien qu'il soit clair que cette « équipe de consultation » soit active dans au moins deux juridictions, nous ne savons pas encore depuis combien de temps l'équipe existe, quel est son budget, combien de représentants y participent, quels ministres s'occupent de sa gestion et y travaillent, et quels sont ses objectifs.

Le Réseau action climat Canada a obtenu une série de notes de synthèse, de courriels et de présentations PowerPoint de Ressources naturelles Canada qui ont été demandés en vertu des lois sur l'accès à l'information. Un de ces documents, une note de synthèse de 2009 préparée par le ministre des Ressources naturelles, débute en affirmant que

« ...il y a eu un certain nombre de campagnes médias très bien orchestrées, des propositions législatives et réglementaires restrictives qui associent les sables pétroliers à du « pétrole sale ». On doit voir à ce que le gouvernement soit plus proactif dans l'offre de renseignements précis et factuels pour traiter de ces points de vue. »⁵¹

Loin de les appeler des politiques climatiques ou d'énergie propre, la note fait référence à l'article 526 et à la LCFS de la Californie comme étant du « lobbyisme politique ». Mais malgré ce rejet des efforts d'autres juridictions pour soutenir des carburants plus propres, la note reconnaît que la production de sables bitumineux est « à forte intensité d'énergie et d'eau », génère des « émissions de GES plus élevées » et crée « d'importants bassins de résidus qui restent de façon permanente dans le paysage terrestre sans traitements appropriés »⁵²

La note précise que Ressources naturelles Canada (RNCan) élabore « un programme de travail pour une stratégie d'engagement sur les sables pétroliers ». Malheureusement, il est clair que l'industrie pétrolière n'en est qu'aux premières étapes pour ce qui est de donner forme à cette stratégie : la note de synthèse précise que les représentants de l'industrie des sables pétroliers sont « satisfaits que ce processus soit en cours à RNCan ». La note rapporte également que les représentants du gouvernement ont déjà rencontré l'Association canadienne des producteurs pétroliers pour discuter de l'engagement public que le Ministère considère comme étant « une occasion pour assurer une meilleure coordination avec l'industrie et d'autres intervenants »⁵³. (Cependant, aucun autre intervenant non gouvernemental n'est mentionné dans la note.)

L'influence de l'Association canadienne des producteurs pétroliers est également visible dans une série de courriels internes écrits pour planifier une « séance interministérielle sur les sables bitumineux » : aux courriels d'invitation pour la réunion était jointe une présentation PowerPoint sur les sables bitumineux de l'Association canadienne des producteurs pétroliers à titre de « renseignements généraux » pour toutes les personnes qui y participeront.⁵⁴

Extraits de : PROJET NO 3 : Plan de communications de Ressources Canada Communications – Sables pétroliers

Analyse environnementale : Recherche sur l'opinion publique (extraits)

- 72 % des Canadiennes et des Canadiens sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle plus actif dans la gestion des sables pétroliers.
- 79 % des Canadiennes et des Canadiens sont d'avis que les émissions de GES provenant des sables pétroliers devraient être limitées aux niveaux actuels et réduites par la suite.
- 52 % des Canadiennes et des Canadiens sont d'avis que les approbations pour des nouveaux projets devraient être suspendues jusqu'à ce que les questions de gestion environnementale soient résolues.
- 46 % des Canadiennes et des Canadiens sont d'avis que les préoccupations environnementales sont plus importantes que le potentiel des sables pétroliers comme fournisseur de pétrole sécuritaire et non étranger pour l'Amérique du Nord.
- 43 % des Canadiennes et des Canadiens disent le contraire – c'est-à-dire que le potentiel des sables pétroliers comme fournisseur de pétrole sécuritaire et non étranger pour l'Amérique du Nord est plus important que les préoccupations environnementales.
- Les leaders autochtones ont « déclaré la guerre » aux sables pétroliers.

Draft NRCan Oil Sands Communications Plan. Pg.3-4. (ref. 49)



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

D. Conclusion

Dans un récent discours, le ministre de l'Environnement de l'époque, Jim Prentice, a affirmé que le développement des sables bitumineux est « devenu un sujet d'intérêt international. Par conséquent, ce sujet ne concerne pas uniquement les intérêts des entreprises. Ce qui est en jeu sur la scène internationale est la réputation de notre pays »⁵⁵.

Il a raison de dire que les sables bitumineux nuisent à la réputation internationale du Canada, mais il omet de reconnaître qui doit être tenu responsable. La réputation du Canada souffre parce que nos gouvernements ont permis — à vrai dire ont activement encouragé — le développement des sables bitumineux sans limites environnementales sérieuses.

Comme le décrit ce rapport, le Canada et l'Alberta ont collaboré dans une tentative pour protéger le maintien du statu quo dans les sables bitumineux par rapport aux normes environnementales établies par d'autres pays. Plutôt que de demander des améliorations de l'environnement qui permettraient aux sociétés d'exploitation des sables bitumineux de respecter les normes environnementales, nos gouvernements ont travaillé à réaliser les rêves de l'industrie d'une plus grande expansion des sables bitumineux, reconnaissant à peine le besoin de réduire les émissions.

Tristement, ces tentatives pour voir à ce qu'aucun marché ne soit fermé au pétrole sale du Canada sont de toute évidence la partie la plus proactive de la « politique climatique » du Canada.

En plaçant leurs espoirs sur un secteur des sables bitumineux toujours en croissance, le Canada et l'Alberta prennent le pari que le monde ne prendra pas les mesures nécessaires pour s'attaquer aux changements climatiques. Dans le processus, ils gaspillent la chance du Canada d'être un leader dans une économie plus verte : alors que d'autres pays investissent dans l'énergie éolienne et solaire, le Canada coupe dans le financement pour l'énergie renouvelable et subventionne les sables bitumineux. Pire encore, l'approche de nos gouvernements ignore les conséquences du changement climatique lui-même, mettant les gens vivant au Canada et à l'étranger à risque face à des conséquences dévastatrices qui incluent les sécheresses, les tempêtes, les inondations et la propagation de maladies.

Dans le discours mentionné ci-dessus, le ministre Prentice a affirmé : « Nous voulons devenir un producteur de toutes les formes d'énergies qui seront respectées et respectueuses de l'environnement, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité, ou non renouvelables, comme les sables bitumineux ». Étant donné les activités de lobbying du Canada, est-ce surprenant que d'autres pays ne nous voient pas ainsi ?

Dans des lettres adressées à d'autres gouvernements, le Canada a mis en doute la sincérité d'autres pays de vouloir s'attaquer aux changements climatiques, affirmant que leurs politiques auront l'effet contraire. Du point de vue du Canada, les politiques qui traitent certains carburants comme étant plus propres que d'autres ne sont pas des solutions climatiques, mais une « discrimination injustifiée ».

La bonne nouvelle est que le Canada n'a pas toujours réussi à persuader d'autres gouvernements à affaiblir leurs politiques. La directive sur la qualité des carburants de l'Union européenne est un point d'intérêt. Merci au délai d'un an sur son approche relative aux émissions provenant des sables bitumineux. Mais la Californie prévoit aller de l'avant avec une norme sur le carburant qui établit une distinction entre les carburants sales et les carburants propres, alors que la bonne interprétation de l'article 526 est maintenant contestée devant les tribunaux.

« Surveiller et chercher à influencer l'élaboration de politiques dans les marchés clefs qui pourraient affecter les intérêts économiques de l'Alberta. »

—Stratégie 1.6 du plan d'activités des relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta pour 2010-2013⁶⁴

Comme de nombreuses études l'ont documenté, les gouvernements du Canada⁵⁶ et de l'Alberta ne prennent aucune mesure en ce qui concerne l'imposition de limites environnementales significatives sur les sables bitumineux. De plus, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à fixer une cible nationale sur les émissions fondée sur la science ou à établir un plan efficace pour atteindre sa cible actuelle. L'échec le plus scandaleux du gouvernement fédéral quant à la politique climatique est son manque constant d'efforts à mettre un prix sur la pollution causée par les gaz à effet de serre.



Il est urgent que le Canada règle ces défaillances au pays. En outre, le Canada et l'Alberta doivent également cesser de faire pression en faveur de l'énergie sale à l'extérieur de ses frontières. Ces gouvernements doivent commencer à représenter les Canadiennes et les Canadiens plutôt que l'industrie pétrolière, dans le cadre de discussions avec d'autres gouvernements.

Plus spécifiquement, les gouvernements fédéral et de l'Alberta devraient divulguer la portée de leurs efforts de lobbying. Le gouvernement fédéral devrait expliquer aux Canadiennes et aux Canadiens les objectifs de la « stratégie de défense des sables pétrolifères » internationale que le ministère des Affaires étrangères met de l'avant. Les contribuables canadiens méritent également de savoir combien d'argent le gouvernement fédéral dépense à transmettre les messages de l'industrie pétrolière à des gouvernements plus progressistes à l'extérieur de nos frontières.

Ce rapport montre que les gouvernements du Canada travaillent très fort sur les changements climatiques — mais à de nombreuses occasions, leurs efforts dans d'autres pays ont servi à aggraver le problème. Il n'est pas trop tard pour répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens et commencer à faire la bonne chose.

Annexe A: Le cas du Canada contre les mesures climatiques

Le gouvernement du Canada fait souvent les mêmes affirmations fondamentales chaque fois qu'il tente de protéger les sables bitumineux de la politique climatique. Le tableau ci-dessous présente certaines positions générales (et d'autres plus spécifiques) que le gouvernement fédéral a utilisées pour tenter d'affaiblir les mesures climatiques et offre des réponses à chacune d'entre elles.

Tableau 1 : Réponses aux principales affirmations du Canada contre les politiques de carburants plus propres

| POSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA | RÉPONSE |
|---|--|
| <p>Sécurité énergétique :</p> <p>M. Wilson : « En aidant à approvisionner le moteur économique américain, le Canada offre aux États-Unis une sécurité énergétique améliorée. »</p> <p>M. Stringer : « Non seulement ces sources [non canadiennes] sont moins sécuritaires, mais les revenus provenant de l'exploitation de certaines d'entre elles aident à financer les éléments étrangers qui menacent notre sécurité. »</p> | <p>La sécurité énergétique est l'argument favori du Canada (et de l'Alberta) dans l'établissement du bien-fondé des sables bitumineux. Cet argument s'écarte des considérations environnementales, où les sables bitumineux sont sur un terrain faible, en faveur d'une comparaison politique favorable à d'autres États producteurs de pétrole. Mais la position du Canada fait fi des risques de sécurité du changement climatique lui-même, que le département de la Défense des États-Unis a évalués comme ayant le potentiel pour « des conséquences géopolitiques importantes partout dans le monde, contribuant à la pauvreté, la dégradation environnementale et l'affaiblissement accru des gouvernements fragiles ». La seule façon d'assurer la sécurité énergétique et la sécurité climatique est de faire une transition qui s'éloigne des combustibles fossiles.</p> |
| <p>Réarrangement du pétrole brut :</p> <p>Mme Raitt : « Favoriser différentes sources de pétrole brut pourrait mener à un réarrangement de l'approvisionnement du pétrole brut, où les pétroles bruts plus légers seraient envoyés en Californie et les pétroles plus lourds seraient envoyés ailleurs, ceci n'entraînant aucun changement ou peut-être des émissions de GES plus élevées à l'échelle de la planète. »</p> | <p>Si cela était vrai, ce serait une préoccupation, car les GES causent les mêmes dommages, peu importe de quel endroit de la planète ils sont émis; il n'y a aucun avantage sur le plan environnemental à simplement « réarranger » les émissions. Mais dans le cas des sables bitumineux, les É.-U. sont actuellement la seule destination d'exportation. Bien qu'il y ait une proposition pour un pipeline menant à la côte de la C.-B., ce qui ouvrirait d'autres marchés, elle fait face à une forte opposition le long de la route du pipeline, en plus d'un moratoire de fait sur le trafic pétrolier sur la côte de la C.-B.</p> <p>De façon plus générale, le « réarrangement du pétrole brut » est une variation de l'argument de « fuite », lequel est soulevé par les groupes de l'industrie pratiquement toutes les fois qu'une juridiction propose une politique environnementale déterminante. Les analyses européennes des politiques climatiques existantes ont conclu que les industries ont surestimé les coûts des mesures politiques et sous-estimé leur habileté à réagir. En réalité, l'expérience dans des États comme la Californie confirme que les juridictions individuelles peuvent faire preuve de leadership et créer des avantages environnementaux, économiques et sociaux en le faisant.</p> |



| | |
|--|--|
| <p>Le pétrole extrait de sables bitumineux est pour ainsi dire le même que le pétrole classique :</p> <p>M. Stringer, de l'Union européenne : « certains cheminements des sables pétroliers auraient un cycle de vie d'émissions qui se compare à des cheminements de sources de pétrole brut plus léger... le cycle de vie des émissions de GES des sables bitumineux est approximativement de 5 à 15 pour cent supérieur à celui du pétrole brut moyen consommé aux États-Unis. »</p> | <p>Quand le gouvernement du Canada parle des émissions des sables bitumineux, les dirigeants utilisent presque toujours une mesure appelée les émissions « du puits aux roues », laquelle comprend toutes les émissions provenant de la production et de la combustion de carburant. Puisque les carburants sont traités pour assurer leur constance, les émissions dues à la combustion provenant de presque toutes les sources de pétrole brut sont pratiquement identiques, et ces émissions représentant environ 80 % des émissions totales provenant de l'utilisation du carburant.</p> <p>Une comparaison plus pertinente pour les politiques de carburant plus propre (comme la LCFS) est les émissions « du puits au réservoir », laquelle concerne seulement les émissions provenant de la production du carburant. Là, les sables bitumineux du Canada sont de trois à cinq fois plus intensifs sur le plan des émissions que le pétrole classique. Mais même en utilisant les mesures du puits aux roues, les émissions des sables bitumineux sont parmi les plus élevées. (De plus, le chiffre de 5 à 15 % que le Canada cite souvent a été contesté par des experts.)</p> |
| <p>La politique est trop complexe à administrer :</p> <p>M. Stringer : « Le pétrole brut est souvent mélangé dans tout le réseau de pipelines de l'Amérique du Nord, mélangeant les pétroles bruts dérivés de différentes sources. Ceci fait en sorte que de suivre les mélanges de pétroles bruts utilisés par les raffineurs par rapport à leur source est un défi particulier. »</p> | <p>Une analyse de 2007 sur la LCFS dirigée par deux professeurs californiens portait sur une hypothèse similaire et l'a estimée non convaincante. Selon leur recherche, l'industrie pétrolière suit déjà l'origine des pétroles bruts ainsi que d'autres propriétés de façon très minutieuse : « Afin d'exploiter des raffineries de manière sécuritaire et économique, les raffineurs connaissent la source de chaque livraison de pétrole brut, souvent au niveau du terrain, ainsi que les propriétés comme la gravité (densité), la viscosité, le contenu en soufre, etc. Ajouter un champ de données à cette information est une tâche pas ordinaire, mais sans en être une qui soit très difficile ». En effet, si ce n'était pas possible de différencier plusieurs types de pétrole brut alimentant un pipeline, les sables bitumineux n'auraient pas à s'inquiéter!</p> |
| <p>Discrimination injustifiée :</p> <p>Mme Raitt : « Toute discrimination injustifiable contre le pétrole brut canadien pourrait être contraire aux obligations des États-Unis en matière de commerce international. »</p> | <p>Loin d'être « injustifiable », préférer les carburants plus propres aux plus sales est l'essence de la politique de la LCFS. Établir une norme environnementale qui fait une différence entre les carburants n'est pas « discriminatoire », c'est un moyen de réduire les émissions de GES.</p> <p>Les organismes de réglementation de la Californie ont proposé un cheminement de tests fondés sur la preuve pour déterminer si une source de pétrole brut qui ne fait pas déjà partie de leur plan de base se qualifie comme étant « à forte intensité en carbone ». Si le pétrole brut du Canada respectait la norme environnementale, il ne ferait pas face à aucune « discrimination ». Par exemple, les opérations relatives aux sables bitumineux qui ont utilisé les technologies de capture et de stockage de carbone pour réduire leurs émissions pourraient éviter la désignation « haute teneur en carbone » de la LCFS.</p> |
| <p>Les sables bitumineux améliorent leur rendement :</p> <p>M. Wilson : « Entre 1990 et 2006, les émissions de GES des sables bitumineux par baril ont diminué en moyenne de 32 pour cent, une des meilleures réalisations de l'industrie canadienne en matière de réduction d'émissions. »</p> | <p>Il est important de noter que les émissions de GES absolues provenant des sables bitumineux ont presque triplé entre 1990 et 2006, augmentant de 10 millions de tonnes (Mt) à 28 Mt. Il n'y a donc pas eu de « réalisation de réduction d'émissions » dans les sables bitumineux. (En fait, une note de synthèse de 2009 de Ressources naturelles Canada au ministre cite l'amélioration de l'intensité de 32 %, mais ajoute immédiatement après que l'« échelle de développement améliorée a devancé cette amélioration des GES ».)</p> <p>Selon des notes de synthèse internes du gouvernement obtenues par le biais d'une demande d'accès à l'information, « les gains considérables quant à l'efficacité énergétique effectués au cours des vingt dernières années sont peu susceptibles de se poursuivre dans l'avenir à moins qu'il y ait un tournant important vers de nouvelles... technologies ». Ceci est dû au fait que des améliorations « plus faciles » ont déjà été apportées et que la production de sables bitumineux en tant qu'ensemble se tourne vers des méthodes de production plus intensives sur le plan des émissions sur place.</p> |



| | |
|--|--|
| <p>Le Canada adopte des mesures en matière de changement climatique :</p> <p>M. Wilson : « Le gouvernement du Canada s'est engagé face à une réduction absolue des émissions de GES de 150 mégatonnes ou 20 pour cent des niveaux de 2006 d'ici 2020, et il adopte des mesures musclées à cet effet par le biais d'un plan de réglementation détaillé. Pour la première fois, le gouvernement fédéral établira des règlements exigeant que l'industrie, dont celle des sables bitumineux, réduise les émissions de GES. »</p> | <p>Malheureusement, cette image des mesures climatiques du Canada est maintenant totalement inexacte.</p> <p>Depuis que cette lettre a été écrite, le Canada a diminué sa cible, et vise maintenant une réduction de 17 % sous le niveau de 2005 d'ici 2020, ce qui est approximativement 6 points de pourcentage plus faible que la cible que cite M. Wilson.</p> <p>Le Canada n'a pas de « projet de réglementation détaillé ». Le « plan » du Canada est plutôt d'attendre après les États-Unis avant de procéder à des réductions d'émissions. Cette approche a permis au Canada d'aller de l'avant avec des règlements quant à l'efficacité énergétique du pétrole des véhicules à passagers quand les États-Unis l'ont fait, mais le retard des États-Unis à adopter des lois de plafonnement et d'échange signifie qu'il n'y a pas aucun progrès quant au prix du carbone au niveau fédéral au Canada.</p> <p>Actuellement, le gouvernement fédéral n'a pas de plan qui exige que l'industrie, dont le secteur des sables bitumineux, fasse des réductions absolues d'émissions de GES. (Le gouvernement fédéral prépare actuellement des règlements qui s'appliqueraient aux centrales thermiques alimentées au charbon, mais ceux-ci entreraient en vigueur seulement après 2015 et n'exigeraient pas de réductions absolues des émissions pendant la durée de vie de l'exploitation des centrales.)</p> |
| <p>Le pétrole de la Californie est plus sale que celui du Canada :</p> <p>Mme Raitt : « On estime que les pétroles bruts lourds de la Californie ont un rendement des émissions de l'ordre de 19 grammes de CO₂e/MJ; ce qui est similaire ou plus élevé que la fourchette d'émissions associées à l'extraction du pétrole des sables bitumineux. »</p> | <p>Les règlements de la LCFS proposent de créer un « panier » de pétroles bruts « de base » qui recevraient tous une valeur implicite. Le pétrole brut lourd de la Californie ferait partie de ce panier, malgré qu'il est intense sur le plan des émissions. Le pétrole extrait des sables bitumineux — qui représente actuellement moins de 2 % de l'approvisionnement de la Californie en pétrole — ne fait pas partie de cette base; il ne recevrait donc pas de valeur implicite et, par conséquent, serait responsable de ses émissions réelles plutôt que d'avoir une valeur moyenne moins élevée.</p> <p>Ceci parce que la LCFS est conçue pour voir à ce que les carburants de transport en Californie, en 2020, soient moins intenses sur le plan des émissions de 10 % comparativement à ce qu'ils étaient en 2006. Ajouter plus de pétrole extrait des sables bitumineux à la base maintenant augmenterait l'intensité des émissions de la Californie, rendant les carburants futurs plus sales que ceux de la base — alors que le pétrole brut de la Californie fait déjà partie du maintien du statu quo.</p> <p>Les organismes de réglementation de la LCFS notent également que les raffineries de la Californie seront soumises à des maximums d'émissions absolus en vertu d'un système de plafonnement et d'échange. Néanmoins, le système de tarification des émissions fondé sur l'intensité n'établit pas de maximum sur les émissions de la province.</p> |

M. Wilson : lettre de l'ambassadeur Wilson à la présidente Mary D. Nichols, le 14 novembre 2008. (Cette lettre concerne la LCFS de la Californie.)

M. Stringer : lettre de Kevin Stringer (directeur général, Direction des ressources pétrolières, Ressources naturelles Canada) au California Air Resources Board, le 4 mars 2009. (Cette lettre concerne la LCFS de la Californie.)

M. Stringer, UE : lettre de Kevin Stringer (directeur général, Direction des ressources pétrolières, Ressources naturelles Canada) à Philip Owen, chef de groupe, Direction générale de l'environnement, Commission européenne, le 24 septembre 2009. (Cette lettre concerne la directive de l'Union européenne sur la qualité des carburants.)

Mme Raitt : lettre de la ministre des Ressources naturelles Lisa Raitt à l'honorable Arnold Schwarzenegger, gouverneur de la Californie, le 21 avril 2009. (Cette lettre concerne la LCFS de la Californie.)

See <http://www.pembina.org/pub/1966> for a summary of Canada's 2008 emissions.



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

Annexe B : Directement de l'embouchure des sables bitumineux

L'Association canadienne des producteurs pétroliers est le principal organe de lobbying pour les sables bitumineux. Le tableau 2, ci-dessous, présente une comparaison côte à côte des arguments de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de la politique de la norme pour le carburant à faible teneur en carbone (LCFS) de la Californie et les arguments du gouvernement du Canada.

Bien que le gouvernement du Canada ait exprimé des arguments qui ne sont pas inclus ici (comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers le fait aussi dans une longue lettre au président du California Air Resources Board), il existe un degré de chevauchement remarquable entre la position de l'industrie pétrolière et celle du gouvernement du Canada.

Tableau 2 : Comparaison des positions de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et du gouvernement du Canada

| Position de l'Association canadienne des producteurs pétroliers ⁷³ | Est-ce que ceci est également inclus dans les positions du gouvernement du Canada? ⁷⁴ |
|--|---|
| La LCFS « perturberait le commerce du pétrole brut entre le Canada et les É.-U. », envoyant ainsi d'autres approvisionnements pétroliers à d'autres marchés, menant à des émissions de GES supérieures à l'échelle mondiale. | La LCFS pourrait mener à un « réarrangement du pétrole brut » dans d'autres juridictions, menant à des « émissions de GES supérieures possibles à l'échelle de la planète ». |
| La LCFS serait « préjudiciable à la sécurité énergétique des É.U. ». | La LCFS « s'écarterait des avantages de la sécurité énergétique dérivés de la réduction de la dépendance au pétrole en encourageant l'utilisation de pétrole brut provenant de sources moins sécuritaires partout sur la planète ». |
| La LCFS ne devrait pas « établir de discrimination par rapport au pétrole extrait des sables bitumineux ». La politique devrait plutôt utiliser un « panier de pétrole brut unique » pour tous les pétroles bruts. | « Nous croyons que d'établir des distinctions entre les sources de pétrole brut peut aller au-delà des limites raisonnables de la LCFS, miner son efficacité et peut-être mener à des conséquences involontaires. » |
| L'Alberta établit déjà un tarif pour le carbone et « la LCFS ne devrait pas tenter de gérer les émissions qui sont traitées directement par la large tarification du carbone ». | « La portée de la LCFS empiète sur la portée d'autres outils de réglementation, que l'on pourrait penser plus efficaces, comme un maximum national ou continental et un programme commercial. » |
| L'Alberta et le Canada investissent déjà dans la capture et le stockage de carbone (CSC). | « Le gouvernement canadien et le gouvernement de l'Alberta combinés ont engagé 3 milliards de dollars dans la technologie de CSC. ». |
| Le gouvernement fédéral du Canada « planifie un système de tarification du carbone ». | « Le gouvernement s'est engagé face à une stratégie de changement climatique qui... mènera à des réductions importantes dans les émissions de GES de la part de tous les secteurs de l'économie. » |
| Certains des approvisionnements actuels de pétrole brut de la Californie sont « dans la fourchette » de l'intensité des émissions des sables bitumineux. | « Certains pétroles bruts pouvant être jugés « classiques » pourraient représenter des intensités de carbone semblables, sinon plus élevées, que celles des pétroles bruts dévirés des sables bitumineux. » |



Endnotes

- 1 Voir <http://www.pembina.org/pub/1966> pour un résumé des émissions du Canada en 2008.
- 2 La principale exception à cette règle est une proposition pour réglementer les centrales thermiques alimentées au charbon mais, à ce moment-ci, il n'y a aucun règlement ni même projet de règlement en place.
- 3 Ce sondage en ligne a été effectué par le groupe Gandalf entre le 17 et le 27 juin pour le Réseau action climat Canada.
- 3 This online survey was conducted by the Gandalf Group from June 17 to 27 for Climate Action Network Canada.
- 4 Bureau du gouverneur, Décret S-01-07, 18 janvier 2007. (Réf. 101)
- 5 Jen Grant et al, Clearing the Air on Sables bitumineux Myths (The Pembina Institute, juin 2009), <http://www.pembina.org/pub/1839>.
- 6 Farrell et Sperling, A Low-Carbon Fuel Standard for California (Partie 2 : analyse des politiques), 1er août 2007, 2. (Réf. 104)
- 7 Ibid, 42. (Réf. 104)
- 8 Lettre au California Air Resources Board de Kevin Stringer (directeur général, Direction des ressources pétrolières), le 4 mars 2009. (Réf. 11)
- 9 Pour les détails de la série complète de lettres sur la LCFS, voir les entrées de la base de données. (Réf. 13 -14) X à Y à l'adresse www.website.org.
- 10 Lettre de la ministre Lisa Raitt au gouverneur Arnold Schwarzenegger, le 21 avril 2009. (Réf. 13)
- 11 Discours prononcé devant le Forum de l'énergie du Alberta Enterprise Group, à Washington D.C., le 16 janvier 2008. (Réf. 3)
- 12 Association canadienne des producteurs pétroliers, CAPP Response to CARB decision, le 24 avril 2009. (Réf. 18)
- 13 Gouvernement de l'Alberta, US-Alberta Relations, Fiche d'information, septembre 2009.
- 14 Association canadienne des producteurs pétroliers, CAPP Response to CARB decision," le 24 avril 2009. (Réf.18)
- 15 National Petrochemical and Refiners Association, NPRA Files Legal Challenge Regarding California LCFS, le 2 février 2010, <http://www.npra.org/newsRoom/pressReleases/?fa=viewCmsItem&title=News Release&articleID=3513>.
- 16 Le texte complet de l'article 526 se lit comme suit (traduction libre) : "Aucun organisme fédéral ne doit conclure un marché pour un carburant de remplacement ou synthétique, y compris un carburant extrait de sources pétrolières non classiques, pour toute utilisation liée à la mobilité, autre que pour la recherche ou les tests, à moins que le contrat précise que le cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à la combustion de carburants fournis en vertu du contrat doit, sur une base permanente, être moindre ou égal à celui des émissions provenant du carburant classique équivalent produit par des sources pétrolières classiques. »
- 17 Jen Grant et al, Clearing the Air on Oil Sands Myths (The Pembina Institute, juin 2009), <http://www.pembina.org/pub/1839>.
- 18 Chris Arsenault, Biggest Customer Has Second Thoughts, Nouvelles de l'IPS, le 20 octobre 2008. (Réf. 110)
- 19 Lettre à l'Honorable Robert Gates de l'ambassadeur Michael Wilson, le 22 février 2008. (Réf. 4)
- 20 Lettre à l'Honorable Jeff Bingaman du membre du Congrès Henry Waxman, le 17 mars 2008. (Réf. 5)
- 21 Rapport de lobbyisme de ConocoPhillips, Q2, 2010, 3.
- 22 Rapport de lobbyisme de l'American Petroleum Institute, Q3, 2009, 7.
- 23 Gouvernement de l'Alberta, Washington mission aims to build on Alberta-U.S. relations, communiqué de presse, le 23 avril 2008. (Réf. 6)
- 24 Pour DLA Piper : Accord 09-51, annexe A, le 12 mars 2009. Déposé en vertu de la déclaration d'enregistrement abrégée conformément à la Foreign Agents Registration Act de 1938, telle que modifiée, pour James J. Blanchard (le 14 avril 2009). Pour PD Frazer Consulting Inc. : Accord 09-50, annexe A, pièce A de la déclaration d'enregistrement conformément à la Foreign Agents Registration Act de 1938, telle que modifiée, pour PD Frazer Consulting Inc., le 20 mars 2009.
- 25 DLA Piper s.r.l. (États-Unis), déclaration complémentaire de la FARA pour la période allant du 1er mars 2009 au 31 août 2009 et déclaration complémentaire de la FARA pour la période allant du 1er septembre 2009 au 28 février 2010.
- 26 3 Click Solutions, RE : Réunions avec l'Honorable Ed Stelmach, premier ministre de l'Alberta (PD Frazer Consulting), le 10 mai 2010, 2.
- 27 Gouvernement de l'Alberta, Stelmach gives U.S. senators tour of oil sands, communiqué de presse, le 17 septembre 2010. Les lecteurs qui s'intéressent à la politique climatique américaine se rappelleront peut-être de la sénatrice Graham comme étant la seule républicaine à considérer la possibilité de soutenir un projet de loi sur le climat au Sénat américain. Cependant, la sénatrice a finalement décidé de se retirer des négociations sur le projet de loi, laissant les sénateurs Kerry et Lieberman présenter un projet de loi qui n'avait pas le soutien nécessaire pour aller de l'avant.
- 28 Le texte de l'article 19 est disponible à <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/query/z?c111:S.19>.
- 29 Gouvernement de l'Alberta, "Energy and Agriculture in focus during mission to Washington, D.C., communiqué de presse, le 14 janvier 2008. (Réf. 1)
- 30 Repealing Ban on Use of Oil Sands, Shale Oil, Coal-to-Liquids (Joe Barton, représentant républicain au comité de l'énergie et du commerce de la Chambre, membre responsable). (Réf. 7)
- 31 Voir la liste du Sierra Club des lois concernant les sables bitumineux à <http://www.sierraclub.org/environnementallaw/tarsands/#EISA>.
- 32 American Petroleum Institute, API seeks to intervene on the side of the Pentagon in Canadian oil sands case, communiqué de presse, le 29 septembre 2010.
- 33 Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen, Projet de rapport, 19 juillet 2007 (Rapporteur : Dorette Corbey), 24. (Réf. 102)
- 34 Journal officiel de l'Union européenne, Directive 2009/30/CE de l'Union européenne et du conseil du 23 avril 2009, paragraphe 7(a). (Réf. 117)
- 35 Directive 2009/30/CE modifiant la Directive 98/70/CE sur la qualité des combustibles et carburants : Document de consultation sur la mesure nécessaire pour la mise en œuvre de l'alinéa 7a(5). (Réf. 36)
- 36 Lettre de l'ambassadeur Ross Hornby à M. Karl Falkenberg, directeur général, Direction générale de l'environnement, le 25 janvier 2010. (Réf. 25)
- 37 Lettre de Kevin Stringer, directeur général, Direction des ressources pétrolières, à Philip Owen, chef de groupe, Direction générale de l'environnement, le 24 septembre 2009. (Réf. 23)
- 38 Voir Jesse Row, Proposed Ethanol Regulations have Uncertain Benefits, à <http://www.pembina.org/blog/342>, pour en savoir plus sur l'échec du Canada à tenir compte de l'utilisation indirecte des terres.
- 39 Lettre de l'ambassadeur Ross Hornby à Philip Owen, chef de groupe, Direction générale de l'environnement, le 25 septembre 2009.



- 40 Direction générale de l'environnement, Commission européenne, « Point 9 à l'ordre du jour : résultats de la consultation sur le paragraphe 7a, mesures d'application », diapo 4.
- 41 L'Europe importe une quantité relativement minime de carburant diesel des États-Unis qui contient probablement un peu de pétrole extrait de sables bitumineux, mais cela pourrait augmenter si le pipeline Keystone XL est complété. Pour connaître les détails, voir Lorne Stockman, *Tar sands in Your Tanks: Exposing Europe's Role in Canada's Dirty Oil Trade*, (Greenpeace, mai 2010) : <http://www.greenpeace.org.uk/media/reports/tar-sands-your-tank>.
- 42 Pete Harrison, *EU yields to Canada over oil trade 'barriers'*: sources (Reuters, le 24 mars 2010). (Réf. 132)
- 43 Erreur! Signet non défini. et Lisa Schmidt, *Alberta claims victory in EU's 'backing off' from oilsands rules* (Erreur! Signet non défini., le 25 mars 2010). (Réf. 134)
- 44 Pete Harrison, *EU delays green barrier to Canada oil sands: draft* (Reuters, le 4 octobre 2010).
- 45 Notes d'allocutions : Gary Mar, Sénat du Wisconsin, *Clean energy Jobs Act Testimony* (Le 10 février 2010). (Réf. 26)
- 47 Premier ministre Ed Stelmach, *Débats de la Chambre des communes de l'Alberta*, le 7 avril 2009. (Réf. 12)
- 48 Gouvernement de l'Alberta, *European meetings on responsible development key to advancing Alberta's competitiveness*, le 10 mars 2010. (Réf. 29)
- 49 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *2010–2011 Rapport sur les plans et les priorités*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 24, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/inst/ext/ext00-fra.asp>.
- 50 Courriel envoyé par Paul Khanna au nom de Kevin Stringer (Sujet : Développement des sables pétrolifères), le 1er décembre 2008. (Réf. 50)
- 51 Note de synthèse au ministre des Ressources naturelles intitulée « Développement des sables pétrolifères ». Bien que la note ne soit pas datée, la requête demandait des documents de 2009. (Réf. 37 c. 51?)
- 52 Ibid, 3.
- 53 Ibid, 5.
- 54 Courriel de Paul Khanna (Objet : Séance interministérielle sur les sables pétrolifères), le 9 décembre 2008. (Réf. 50)
- 55 Notes d'allocutions pour Jim Prentice, ministre de l'Environnement, à la School of Public Policy et à la School of Business de Université de Calgary, 1er février 2010, <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=6F2DE1CA-1&news=1E866FB5-273D-46F2-9ED8-5CFFBCE8E069>.
- 56 Voir, par exemple, *Duty Calls: Federal Responsibility in the Oil Sands*, à <http://www.pembina.org/pub/2101>.
- 57 Lettre du 16 juin 2010 de Cynthia Giles de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement à Jose Fernandez et Kerri-Ann Jones du Département d'État américain sur l'énoncé des incidences environnementales pour le pipeline Keystone XL, page 2 : [http://yosemite.epa.gov/oeca/webeis.nsf/\(PDFView\)/20100126/\\$file/20100126.PDF?OpenElement](http://yosemite.epa.gov/oeca/webeis.nsf/(PDFView)/20100126/$file/20100126.PDF?OpenElement).
- 58 <http://www.theglobeandmail.com/news/national/oil-sands-should-be-left-in-the-ground-nasa-scientist/article1743844/>.
- 59 http://switchboard.nrdc.org/blogs/sclefkowitz/tar_sands_dangerous_distractio.html.
- 60 <http://www2.canada.com/calgaryherald/news/story.html?id=49f3f58b-2a15-46a1-85f6-e31dda072b1f>.





Réseau action climat Canada
www.climateactionnetwork.ca



LE CÔTÉ TRÈS SOMBRE DES SABLES BITUMINEUX :

campagne du Canada pour miner les politiques climatiques à l'extérieur de nos frontières

This report was printed on 100% Post Consumer Recycled paper.